

**1 MAI 2015**

**AG/PAL/1332**

# **Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien fait le point sur ses activités**

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, 369e séance – après-midi**

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## **COUVERTURE DES RÉUNIONS**

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a fait le point, cet après-midi, sur ses activités et a entendu l'Observateur permanent de l'État de Palestine, M. Riyad Mansour, lequel est revenu sur le débat public, organisé le 21 avril dernier, par le Conseil de sécurité sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

M. Mansour a, en particulier, salué la France, qui l'avait présidé, pour avoir « fait avancer des idées » et « pris la tête du mouvement visant à faire adopter une résolution du Conseil de sécurité ».

Cette résolution, a précisé M. Mansour, devra fixer un calendrier indiquant la fin des négociations et un accord, ainsi que la fin de l'occupation israélienne. Elle devra créer en outre, selon lui, un nouveau mécanisme de négociations, un processus collectif à travers lequel les membres du Conseil de sécurité et les pays arabes qui peuvent avoir une influence pourront participer.

M. Mansour a affirmé qu'il n'y avait pas d'amélioration sensible sur le terrain, que ce soit à Jérusalem-Est, dans la zone C ou concernant la situation humanitaire consécutive au blocus de Gaza.

Il a par ailleurs lancé un appel au Comité pour qu'il contacte les plus proches collaborateurs du Secrétaire général en vue d'inclure les forces armées israéliennes dans la liste figurant dans les annexes au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour avoir commis, a-t-il dit, trois des six violations graves établies par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1612 \(2005\)](#), lors de son intervention à Gaza, l'été dernier.

Auparavant, le Président du Comité, M. Fodé Seck, du Sénégal, avait rappelé que, le 1er avril dernier, M. Nikolay Mladenov avait succédé à M. Robert Serry aux fonctions de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de l'Autorité palestinienne.

Le même jour, a-t-il dit, l'État de Palestine est devenu le cent-vingt-troisième État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI).

Le Directeur du Bureau de liaison de l'Office de secours et de travaux des *Nations Unies* pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à New York, M. Richard Wright, a ensuite dressé un bilan des préparatifs de la Conférence de haut niveau sur la promotion du développement humain et la protection des droits des réfugiés de Palestine, dite UNRWA@65, qui se tiendra le 1er juin pour marquer le soixante-cinquième anniversaire du début des activités de l'Office.

M. Seck a, du reste, annoncé qu'il représenterait le Comité à cette conférence, en invitant tous ses membres et observateurs à assister à cette importante réunion.

Le Représentant permanent de la Namibie et Vice-Président du Comité, M. Wilfried I. Emvula, a, pour sa part, présenté un rapport sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, auquel il a participé avec une délégation, à Vienne, les 31 mars et 1er avril 2015.

Initialement prévu les 23 et 24 février au Caire, le Séminaire avait été reporté pour des raisons logistiques. Au total, 19 conférenciers ont pris la parole pendant les séances plénières, qui ont porté sur les besoins humanitaires immédiats et à long terme dans la bande de Gaza, sur les tâches de reconstruction prioritaires, dans les secteurs du logement ou de l'eau, la fin du blocus et le renforcement de la coopération de toutes les parties en vue de fournir des secours, de promouvoir la reconstruction et de relancer le développement économique.

Au nom du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, M. Yuri Fedotov, a, lors de la session d'ouverture, mis en garde contre une « catastrophe humanitaire » et a exhorté les Palestiniens à surmonter leurs divisions, a souligné M. Emvula. Le Séminaire a également appelé les donateurs pour Gaza à honorer leurs engagements, afin de surmonter le cycle de construction-destruction, a-t-il dit.

Le Comité s'est par ailleurs penché sur le programme de travail de la table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, qui se tiendra à La Haye du 20 au 22 mai prochain.

Le Comité entend, grâce à cette manifestation, étudier les moyens juridiques qui pourraient être mobilisés en vue de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Comité tient également à contribuer au renforcement des capacités de l'État de Palestine à l'égard des Conventions de Genève, de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de CPI, compte tenu de l'adhésion de l'État de Palestine à cette dernière le 1er avril dernier.

Enfin, le Comité a accrédité les organisations de la société civile UFree Network (Norvège), pour l'Europe, et Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center (Palestine) et Youth Vision Society (Palestine), pour le Moyen-Orient, en tant qu'observatrices.

La prochaine séance publique du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le Journal des Nations Unies.

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel.**